

CHARTE ÉTHIQUE

SOMMAIRE

- 4 ÉDITO
- 5 POURQUOI UNE CHARTE ÉTHIQUE ?
- 6 AGIR EN CONFORMITÉ AVEC LES LOIS ET LES RÉGLEMENTATIONS
- 8 SE COMPORTER AVEC HONNÉTETÉ ET PROMOUVOIR
UNE CULTURE D'INTÉGRITÉ
- 10 FAIRE PREUVE DE LOYAUTÉ
- 12 RESPECTER LES PERSONNES ET LES BIENS
- 14 L'APPLICATION DE LA CHARTE ÉTHIQUE
- 14 L'ORGANISATION ÉTHIQUE CHEZ CNR
- 16 LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE DE CNR
- 16 UNE INTERROGATION
 - ÉTHIQUE ?
 - EN MATIÈRE DE RESPECT DES PERSONNES AU TRAVAIL ?

ÉDITO

« *L'exemplarité éthique est un facteur de performance, de pérennité et de confiance* »

CNR s'est dotée d'une raison d'être :

Le Rhône pour origine,
Les territoires pour partenaires,
Les énergies renouvelables pour l'avenir.

Le modèle CNR, industriel et d'intérêt général, repose sur sa légitimité d'acteur du monde de l'énergie, sa grande proximité avec les territoires, et sa capacité à redistribuer la valeur créée. Concessionnaire du fleuve Rhône et producteur, en France, d'une énergie 100 % renouvelable « eau-vent-soleil », CNR se positionne comme un acteur majeur de l'aménagement des territoires, de l'adaptation au changement climatique et de la transition écologique.»

CNR est convaincu que **l'exemplarité éthique est un facteur essentiel de la performance et de la pérennité du modèle CNR**. Il est aussi un gage de la confiance de nos partenaires.

L'éthique se décline au quotidien et est l'affaire de tous.

Notre politique est très claire : la **tolérance zéro** en matière notamment de fraude et de corruption et un engagement absolu dans le respect des règles éthiques : celles des pays dans lesquels nous opérons et celles que nous nous sommes fixées.

Vous pouvez être assuré(e) du soutien systématique que CNR accorde aux salariés et aux dirigeants qui font prévaloir **le respect des règles éthiques de l'entreprise** sur d'autres intérêts. Chaque collaborateur, chaque collaboratrice, est un ambassadeur de CNR et doit, à ce titre, se montrer exemplaire.

En lien avec notre responsabilité sociétale d'entreprise, nous prenons également cet engagement vis-à-vis de nos clients, fournisseurs, de nos partenaires et de toutes nos parties prenantes (collectivités territoriales, services de l'État, riverains du fleuve et de nos ouvrages, associations...).

Le Directoire de CNR

POURQUOI UNE CHARTE ÉTHIQUE ?

La présente Charte éthique constitue le socle sur lequel s'appuie l'ensemble des référentiels, politiques internes et codes de conduite adoptés par CNR, et dont chacune et chacun d'entre nous, quelle que soit sa position hiérarchique, son entité de rattachement ou sa sphère d'intervention géographique, est à la fois le promoteur et le gardien.

La Charte pose quatre principes fondamentaux guidant le comportement de chacun dans son métier et dans sa fonction :

Au sens de la présente Charte, « CNR » désigne la société CNR ainsi que l'ensemble de ses filiales contrôlées, constituant le groupe CNR.

1
AGIR EN CONFORMITÉ AVEC LES LOIS ET LES RÉGLEMENTATIONS

2
SE COMPORTER AVEC HONNÉTETÉ ET PROMOUVOIR UNE CULTURE D'INTÉGRITÉ

3
FAIRE PLEUVE DE LOYAUTÉ

4
RESPECTER LES PERSONNES ET LES BIENS

1

AGIR EN CONFORMITÉ AVEC LES LOIS ET LES RÉGLEMENTATIONS



La conformité à la loi au sens large est le premier niveau d'exigence. Tous les collaborateurs, quel que soit leur niveau hiérarchique, se conforment aux lois et aux réglementations applicables à CNR dans l'exercice de leur métier, aux règles déontologiques professionnelles relatives à leurs activités professionnelles.

EN PRATIQUE

- Respecter les dispositions du règlement intérieur et ses annexes (Code du travail),
- Se conformer aux règles relatives à la prévention des risques et à la protection de la santé des salariés,
- Respecter les réglementations applicables aux activités de CNR notamment celles relatives aux concessions, à la production d'électricité, aux transports, à la domanialité publique,
- Respecter la réglementation en matière d'environnement et de préservation de la biodiversité
- Appliquer les règles de la commande publique,
- Respecter les règles et principes en matière de gouvernement des sociétés.

2

SE COMPORTER AVEC HONNÊTETÉ ET PROMOUVOIR UNE CULTURE D'INTÉGRITÉ



L'honnêteté et l'intégrité doivent gouverner aussi bien les relations d'affaires que les relations interpersonnelles et les pratiques professionnelles quotidiennes. Il est impératif que chacune et chacun agisse avec droiture en toutes circonstances et contribue à promouvoir une culture d'honnêteté et d'intégrité. Partant de ce principe, CNR attache la plus haute importance à l'exemplarité du comportement de ses collaborateurs. Dans le choix de ses partenaires, CNR veille à maintenir une haute exigence d'honnêteté et de respect des droits humains. En conséquence, CNR encourage le signalement des incidents éthiques, et aucun collaborateur ne pourra être sanctionné pour avoir utilisé, de manière désintéressée et de bonne foi, un dispositif de signalement de ces incidents, ou pour avoir refusé d'accomplir un acte qui lui apparaîtrait contraire aux principes éthiques du groupe CNR.

EN PRATIQUE

- Se conformer au code de conduite en matière d'éthique des affaires annexé au règlement intérieur : refuser toute fraude, tout vol, prévenir les risques liés à des situations de conflit d'intérêts et appliquer une tolérance zéro vis-à-vis de tout fait de corruption,
- Respecter scrupuleusement la politique cadeaux et invitations de CNR,
- Ne porter aucune atteinte aux actifs de l'entreprise, veiller à ce que l'usage ne soit jamais frauduleux,
- Respecter les règles déontologiques applicables aux agents publics,
- Exercer avec probité et intégrité toute activité de représentant d'intérêt, conformément aux règles de déontologie de la loi relative à la transparence de la vie publique.

3

FAIRE PREUVE DE LOYAUTÉ



Pour CNR, la qualité d'une relation repose sur la loyauté des interlocuteurs, spécialement dans l'exécution des contrats. Cela impose notamment de tenir les engagements pris et de ne promettre aucun engagement que CNR ne soit en mesure de tenir. Chaque fois qu'un collaborateur de CNR communique avec ses interlocuteurs, il le fait de bonne foi, dans un esprit constructif, respectueux des intérêts de chacun et avec le souci d'une information sincère. Les collaborateurs du groupe conservent, par ailleurs, la confidentialité des informations qui n'ont pas été rendues publiques. CNR, qui attend de ses collaborateurs le respect des principes édictés par la présente Charte, leur apporte en retour la protection nécessaire lorsqu'ils sont mis en cause dès lors qu'ils ont agi de bonne foi dans le cadre de leurs attributions.

EN PRATIQUE

- Agir conformément aux délégations de pouvoirs et de signature,
- Respecter les règles de concurrence applicables aux activités de CNR,
- S'interdire, quel que soit le motif, d'établir un faux ou de falsifier un document,
- Utiliser seulement des moyens éthiques et légaux pour obtenir des informations,
- Distinguer, sur les réseaux sociaux, ce qui relève des sphères privée et professionnelle dans ses prises de position,
- Préserver la confidentialité des données, celles des partenaires comme celles des collaborateurs.

RESPECTER LES PERSONNES ET LES BIENS



4

CNR attache la plus haute importance aux valeurs de respect d'autrui, de tolérance et d'ouverture.

Le respect d'autrui guide CNR, en matière de :

- protection de la santé,
- sécurité au travail,
- égalité entre les femmes et les hommes,
- promotion de la diversité,
- respect de la vie privée.

La tolérance, qui s'exprime par la bienveillance et l'ouverture aux autres, exclut tout comportement humiliant, dégradant, extrémiste ou discriminatoire.

À travers le développement des relations humaines, CNR favorise le progrès personnel et professionnel de chacun, en favorisant l'esprit d'équipe et l'implication des collaborateurs dans la vie et la performance de CNR, tout en développant un dialogue social ouvert et constructif.

Ces principes s'appliquent également aux biens matériels et immatériels appartenant à autrui et plus généralement à la préservation du patrimoine et de l'environnement. CNR évalue l'incidence de ses activités sur l'environnement et intègre en permanence les préoccupations environnementales. CNR s'attache à mettre en œuvre, en matière environnementale, une démarche de concertation permettant de prendre en considération, chaque fois que possible, les spécificités locales.

EN PRATIQUE

- Offrir un cadre de travail respectueux des libertés individuelles et de la vie privée,
- Respecter et faire respecter la liberté d'opinion,
- Refuser toute situation de discrimination, de harcèlement ou de violence,
- Respecter la propriété, notamment intellectuelle, de CNR et celle d'autrui,
- Agir dans le respect de l'environnement.

L'APPLICATION DE LA CHARTE ÉTHIQUE

Les quatre principes éthiques de CNR s'appliquent en premier lieu à tous les collaborateurs de CNR. Il est attendu de tous, des actes et des comportements en accord avec ces principes, en toutes circonstances.



Au-delà de CNR, les principes éthiques fondamentaux doivent être promus par les collaborateurs de CNR qui siègent dans les conseils d'administration ou de surveillance d'entreprises contrôlées ou non par CNR.

Les quatre principes éthiques de CNR sont le socle de son ambition environnementale, sociale et sociétale : ils s'appliquent aux relations de l'entreprise avec ses clients, ses fournisseurs, ses partenaires et ses autres parties prenantes et vis-à-vis de la société en général.

L'ORGANISATION ÉTHIQUE

LE DIRECTOIRE

- Promeut l'engagement éthique de CNR,
- Favorise l'intégration de l'éthique dans la vision, la stratégie, le management et les pratiques de CNR,
- Affecte les moyens humains et budgétaires nécessaires et adaptés à l'ambition éthique de CNR,
- Nomme le déontologue et veille à lui reconnaître l'autorité nécessaire à l'exécution de ses missions.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE, veille à la conformité de la mise en œuvre des engagements éthiques pris par CNR.

LA DIRECTION JURIDIQUE ET ÉTHIQUE anime la démarche éthique :

- S'assure du déploiement de la Charte éthique au sein de CNR,
- Contribue à la gestion du risque éthique,

- Édicte les règles en matière d'éthique à CNR et veille à leur respect,
- Conduit les actions de formation en matière d'éthique,
- Rend compte au Directoire des activités et progrès réalisés par CNR en matière d'éthique,
- Participe aux activités de contrôle et d'audits en matière d'éthique,
- Veille à ce que des mesures individuelles et structurelles soient prises en cas de manquement éthique, en lien avec le management et les directions fonctionnelles concernées.

LE DÉONTOLOGUE de CNR, en toute indépendance :

- Apporte aide et conseils à chaque collaborateur qui l'interroge en matière d'éthique,
- Reçoit et traite en totale confidentialité les signalements concernant des actes qui paraissent contraires aux principes éthiques de CNR, en s'assurant qu'aucune sanction ne puisse être prise à l'encontre de l'auteur d'un signalement réalisé de manière désintéressée et de bonne foi,
- Participe à la définition des règles et des devoirs en matière d'éthique et de conformité, et veille à leur respect au sein de CNR.

LES DIRECTEURS ET MANAGERS

essentiels dans la démarche,

- Assurent la promotion de la Charte éthique,
- Montrent l'exemple, sensibilisent, transmettent et contrôlent l'application des règles éthiques,
- Signalent tout comportement contraire aux valeurs éthiques de la Charte.

LES COLLABORATEURS

- Se forment et s'informent de la démarche éthique, grâce à :
 - la documentation éthique disponible dans l'intranet
 - des modules de formation en ligne (e-learning) déployés à CNR.
- Évaluent régulièrement leurs connaissances via des tests et des mises en situation professionnelles.



LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE DE CNR



La démarche éthique et conformité de CNR est bâtie sur trois niveaux de textes de référence:

1. La présente Charte éthique de CNR,
2. Les codes de conduite, qui précisent les implications des engagements éthiques de CNR par catégorie ou pratique professionnelle (corruption, relations fournisseurs...),
3. Les politiques et procédures thématiques, dont CNR se dote pour concrétiser la mise en œuvre et le développement de la culture éthique.

Des documents d'éthique et conformité de CNR sont accessibles sur le site internet www.cnr.tm.fr et dans l'intranet CNR.

UNE INTERROGATION

→ **éthique ?**

→ **en matière de respect
des personnes au travail ?**

Contactez

- Votre manager
- La direction juridique et éthique

Philippe MAGHERINI
Directeur Juridique et Éthique
*Déontologue - Délégué à la protection
des données*
deontologue@cnr.tm.fr
T 06 81 54 83 45

Contactez

Jean-Pierre BOSC
Directeur des Ressources humaines
et sécurité
Référent Harcèlement, sexisme
j.bosc@cnr.tm.fr



CNR, 1^{er} énergéticien 100 % renouvelable (eau, vent, soleil) a conçu autour de la concession du fleuve Rhône, un modèle de production et de gestion d'électricité verte au service de l'aménagement des territoires. Société Anonyme d'Intérêt Général, CNR se singularise par son modèle industriel articulé autour du développement local et son système unique de partage de la valeur créée avec ses parties prenantes. CNR est une entreprise au capital majoritairement public (collectivités locales, Caisse des Dépôts). Son actionnaire industriel de référence est le groupe ENGIE.

L'énergie revient aux territoires

2 rue André Bonin
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

cnr.tm.fr

